



Formulaire de pré-inscription A la crèche « Les Petits Princes »

Formulaire à retourner au CCAS, Place du 8 mai 1945,
74500 PUBLIER / Tél. : 04 50 26 97 49/

e.duret@ville-publier.fr

Attention : ce formulaire concerne **uniquement les habitants de la commune de Publier**

Pièces à fournir :

- Les pièces d'identité des deux parents
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Le dernier avis d'imposition
- Justificatif lié à votre situation professionnelle

Date de la demande : Date d'entrée souhaitée :

Jours et horaires d'accueil souhaités :

- | | | | | |
|--------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Lundi | <input type="checkbox"/> Mardi | <input type="checkbox"/> Mercredi | <input type="checkbox"/> Jeudi | <input type="checkbox"/> Vendredi |
| De.....à..... | De.....à..... | De.....à..... | De.....à..... | De.....à..... |

Enfant

Grossesse multiple : oui non

Nom : Prénom :

Date de naissance ou date présumée accouchement :

Parent 1

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse :

.....

Salarié, nom de l'employeur :

Etudiant Formation Situation de handicap

Parcours d'insertion En recherche d'emploi

Parent 2

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse :

.....

Salarié, nom de l'employeur :

Etudiant Formation Situation de handicap

Parcours d'insertion En recherche d'emploi

Numéro d'immatriculation CAF : Sinon, organisme prestataire :

Commentaires particuliers :

INFORMATIONS PRATIQUES

INSCRIPTION CRECHE DES PETITS PRINCES

Les étapes de votre demande :

- **Pré-inscription** : Formulaire au dos à retourner au CCAS.
- **Attribution** : une commission annuelle a lieu au mois d'avril pour les attributions du mois de septembre. D'autres commissions sont organisées en cours d'année selon les désistements.
- **Suivi de votre demande** : le CCAS vous informe par courrier de l'évolution de votre demande, de la préinscription à la décision.
- **En cas d'attribution**, prise de rendez-vous avec la directrice de la crèche pour la constitution de votre dossier d'inscription.

Les critères d'attribution :

- **Ancienneté de la demande** ;
- **Situation familiale** : problématique sociale particulière, handicap, aîné dans la structure, grossesse multiple ;
- **Situation professionnelle** : famille monoparentale qui travaille, couple qui travaille tous les deux ;
- **Quotient familial**.

Les tarifs :

La crèche « Les Petits Princes » est subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales via la **Prestation de Service Unique (PSU)**. Ce système permet d'appliquer un tarif horaire réduit aux familles. La PSU n'est pas cumulable avec la Prestation d'accueil du Jeune Enfant (PAJE).

Tarifs 2018 pour les enfants de 2,5 mois à 4 ans :

Nombre d'enfants	1	2	3	4
Taux d'effort horaire	0,06%	0,05%	0,04%	0,03%

Pour calculer votre participation : prendre le montant de la déclaration d'impôt (avis d'imposition n-2), le diviser par 12 et multiplier le résultat par le taux horaire. Si les ressources mensuelles sont inférieures à 674,32 €, le gestionnaire ne peut pas appliquer le taux d'effort en deçà de ce « plancher ».

De plus, le taux horaire ne peut pas dépasser les plafonds fixés par la CAF :

Nombre d'enfants	1	2	3	4 à 7
Plafonds horaire	2,92€	2,43€	1,95€	1,46€